



La Gazette



Bulletin d'information de la Commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

N'HESITEZ PAS A CONSULTER NOTRE SITE INTERNET COMMUNAL
 (mise à jour bimensuelle, accès lien périscolaire et autres services, informations) :
<http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

Le mot du Maire Jean-Yves Marin

Il me revient d'abord de vous **remercier pour la confiance** que vous nous avez accordée afin de vous servir au mieux durant les six années à venir.

Cette confiance nous oblige...

Le moment est venu de remercier toute l'équipe municipale sortante et plus particulièrement

Guy Jacquinot, Premier Adjoint et bien plus..., œuvrant avec discrétion et efficacité, je savais pouvoir compter sur lui en toutes circonstances .

Un merci particulier à Jean Rimbert, il m'a beaucoup appris durant 25 ans, ses conseils pertinents sont toujours appréciés.

Une reconnaissance à tous les salariés de notre commune, et particulièrement aux responsables de nos trois pôles, **leur motivation, leur efficacité**, et le plaisir d'orchestrer leurs activités, ont largement contribué à mon engagement vers ce second mandat.

Cette première gazette, grandement consacrée à **nos associations**, arrive plus de trois mois après le renouvellement du Conseil Municipal, le confinement est passé par là!

Durant cette période, un Maire se devait d'être présent et faire face ; ce fut déjà l'occasion d'apprécier la **valeur d'une équipe municipale motivée**, rajeunie et fiable.

L'attention à nos Anciens, éviter leur isolement fut notre première préoccupation.

Parallèlement, il convenait d'assurer **la continuité du service public** tout en préservant la sécurité sanitaire de nos agents ; avec leur confiance dans des circonstances incertaines, nous avons, ensemble, fait face, nous pouvons les en remercier.

Votre protection par les **masques** fut envisagée rapidement, les couturières locales coordonnées par Géraldine, se mirent avec entrain à la tâche, avant que ne soient livrés les masques commandés plusieurs semaines auparavant.

La veille économique, en liaison avec l'Agglomération, fit partie de nos actions, elle se prolonge actuellement par l'appui aux salariés de Technipal et l'étude du site.

La reprise progressive de l'activité scolaire et périscolaire, avec toutes les contraintes sanitaires induites, nécessita une **mobilisation** spécifique de nos services dédiés, comme des enseignantes.

La reprise des différentes activités autour du **Lac du Der** (utilisation de la piste cyclable, pêche, voile ...) nous demanda quelques réunions et nombre démarches auprès des autorités préfectorales.

Heureusement, une vie normale reprend progressivement, le moment est venu de préparer des dossiers permettant de lancer rapidement des travaux.

Les élections municipales ayant rendu leur verdict dans toutes les communes, il convient dorénavant de **faire valoir l'importance** d'Eclaron Braucourt Sainte Livière dans les différentes structures intercommunales, cela sera une préoccupation des semaines à venir.

Il me reste à vous souhaiter un bel été avec un maximum de repos, permettant **d'aborder en forme une rentrée pleine d'incertitudes**, et qu'il est de notre devoir d'élu de préparer dès maintenant.

Restons solidaires

Pendant cette crise sanitaire, un formidable élan de solidarité et d'entraide entre générations s'est développé. En effet, ce temps a permis de voir « l'autre », son voisin, une personne proche, vulnérable et de lui tendre la main. La solidarité doit devenir une nos priorités. L'idée du Conseil Municipal est de mettre en place un groupe solidaire constitué de bénévoles pour venir en aide aux personnes seules, fragiles, sans famille proche.

Si vous êtes à même de pouvoir donner, occasionnellement, un peu de votre temps pour leur venir en aide (retirer les encombrants et les porter à la déchetterie par exemple), Faites-vous connaître auprès du secrétariat de mairie au 03.25.04.11.62.

Attention ce projet ne pourra voir le jour que s'il y a suffisamment de bénévoles.

Le Conseil Municipal.

Associations du village

Pêche : Le viron éclaronnais

L'A.A.P.P.M.A. existe depuis 111 ans et est présidée par Charles FULPIN depuis 2009. L'association est composée de 9 membres et 3 gardes particuliers.

Les droits de pêche autorisés aux pêcheurs sont de 20.76 kms de rives sur la rivière Blaise, de 15 kms de rives sur les ruisseaux, de 8.8 kms de rives sur l'ancien canal de Wassy à Saint-Dizier, de 1.8 kms de rives sur le canal du déversoir du Der en Blaise.

Une aire de pêche partagée sur la fosse du Moulin avec son ponton et parking a été réalisée et permet d'accueillir les pêcheurs à mobilité réduite en toute sécurité. Ce ponton est aussi un lien avec le tourisme en période estivale.

Une section mouche appelée « Le coup du soir » composée de 6 pêcheurs a été intégrée au sein de la société de pêche.

Tout pêcheur intéressé par la pêche à la mouche ou pour rentrer au sein de la société de pêche sera le bienvenu.

Le président

Association Energie et Harmonie Eclaron

La section Méditation-Relaxation reprendra le lundi 21 septembre à 18h ;
quant à la section Art Martial Sino-Vietnamien Qwan Ki Do, reprise le mercredi 23 septembre à 18h.
Modalités d'inscription sur demande au 06.71.45.39.55.

Davy Herter

1ère Compagnie d'Arc d'Eclaron

Compétition : challenge des 24heures Beursault.

Le club d'ECLARON est le seul en France à faire ce genre de challenge, et c'est la 2eme édition qui se déroulera le 01/08 à 15h jusqu'au 02/08 15h.

Rentrée : elle se fera le samedi 12 septembre/

- Le matin de 10h à 12h : reprise des licences pour les anciens licenciés.
- L'après-midi à partir de 14h : prise de licence pour les nouveaux licenciés et prêt des matériels avec possibilité de faire de l'initiation.



A noter que notre sport permet tout à fait le respect des règles sanitaires, puisqu'il n'y a aucun contact entre les participants.

Les informations sur : www.arc-eclaron.fr.

J. SOUDANT

Club Voile Libre de la Brèche

Le Club VLB est une association de pratique de la planche à voile et du Kite surf ainsi que d'autres activités loisir/nature, comme le canoë ou le paddle.... Le site de mise à l'eau principal se situe en bout de la presqu'île de Nemours à St Livière et les membres ont aussi l'autorisation de mettre à l'eau au parking des pêcheurs à Nuisement. Le site de St Livière en plus d'être situé à un endroit magnifique, l'une des plus belles vues du lac, possède un club house équipé pour partager de belles journées au bord de l'eau en famille ou entre amis (tables chaises, barbecue.....).

Plus de renseignements : sur notre site internet : windsurfer.simplesite.com ou sur notre page Facebook (Mots clefs : Planche à voile, lac du der vlb) Ou par mail à : jerome.jeanson@orange.fr

Le trésorier

Jérôme JEANSON

Société de chasse du bourg d'Eclaron



Venez découvrir la société de chasse Eclaronnaise.
Chasse du grand gibier et petit gibier en plaine, il reste quelques parts disponibles.

S'adresser au président Mr France Vincent 06/33/04/05/87.

Le président

JUDO

Présentation de la section d'Eclaron du judo :

Avec une vingtaine de petits judokas de 4 à 10 ans la section se porte bien, le coup d'arrêt porté par le confinement causé par la pandémie a forcément créé un manque et c'est pour cela que le club ainsi que le Moniteur sont impatients de vous retrouver à la rentrée, qui aura lieu pour les anciens (ceux qui déjà licencié de la saison 2019-2020) le 1er septembre. A partir de cette date durant les séances, ils auront droit à une révision et un passage de grade pour changer leurs ceintures.



La rentrée officielle se fera pour tout le monde le 15 septembre et dès le samedi 19 septembre nous allons organiser le gala du club à La Noue où les anciens judokas recevront leur diplôme de grade ainsi que leur nouvelle ceinture.

Le dojo est ouvert à ceux qui veulent essayer la pratique du judo avec notamment des séances d'essai au sein même de la section d'Eclaron mais aussi lors de vital sport à décathlon.

Nous sommes donc impatients de vous retrouver sur les tatamis, à très bientôt.

Mohamed Ouali

Tennis

Le TCBEL, Tennis Club d'Eclaron, propose aux enfants de 4 à 16 ans des cours de Tennis au gymnase le mercredi à 13h00 et 14h00.

S'adresser au moniteur Mickael COLAS au 0620324710, début des cours mi-septembre.



Pour tout autre renseignement concernant le Tennis à Eclaron, Mme Françoise MARIN /0607297489.

Jean-Yves MARIN.

Associations des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves (APE) Eclarons nous à l'école reprendra ses activités dès la rentrée scolaire et les nouveaux parents voulant adhérer pourront le faire dès la deuxième semaine par retour du bulletin d'adhésion qui leurs seront adressés par l'école.

Mailys DION

La Boule de Sainte-Livière

Club UFOLEP, fondé en 1990. Entraînements tous les jeudi soir à partir de 17H30 à la Salle des Fêtes de Sainte-Livière. Cette année, nous avons 4 concours : 1 officiel et 3 libres. Concours officiel dimanche 3 avril en tripléte et doublette mixte. Les libres le samedi 18 avril tous les 2 annulés cause Covid. Il en reste 2 le samedi 12 septembre, Challenge Maurice Guyot (ancien Président) et le 17 octobre qui seront peut-être maintenus. Les personnes désirant adhérer au club seront les bienvenues. Les licences se prennent courant Janvier pour l'année à venir. Pour plus de renseignements, s'adresser directement au président au 0325041828.

Le président, Jean-Claude BOHAIN.

Commerce

**Nous souhaitons la bienvenue à JO ET FLO, nouveaux propriétaires du tabac-
presse situé rue de Guise.**

Facture d'eau... des précisions

Quid des factures d'eau ???

Ne vous impatientez pas trop...elles vont arriver !

Petit rappel préalable : le transfert de la compétence eau potable de la commune vers l'Agglomération a été imposé par la loi ; ce n'était **ni la volonté de la commune, ni celle de l'Agglomération !**

Des difficultés informatiques de transmission de données entre les deux collectivités s'ajoutant à des problèmes de recrutement et de formation de personnel à l'Agglo joint à un décalage des dates de relevé, ont aboutis à une absence de facturation de Mai 2019 à ce jour.

Conscients du problème, les services tant de l'Agglo que de la commune, avec le renfort d'une élue, ont pris le problème à bras le corps et devraient permettre l'envoi des factures sous quelques semaines (Septembre au plus tard).

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Maire, Jean-Yves Marin.

Libre expression

Depuis 2015, une loi permet aux élus d'opposition de s'exprimer dans le bulletin d'information municipal selon des modalités définies par le maire ou règlement intérieur s'il y a. Le Maire nous octroie un tiers de page. Nous utilisons ce droit pour remercier les électeurs et électrices qui nous ont élus et assurer à l'ensemble de la population que nous sommes vigilants et attentifs au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Notre premier soutien ira à tous les salariés de la Sté TECHNIPAL victimes d'un énorme gâchis de leur savoir-faire par une politique de centralisation de leur employeur. Nous partageons aussi une pensée de réconfort et de reconnaissance pour nos anciens adjoints, Françoise Rodrigues et Jean Mécrin, qui ont œuvré tant d'années pour le bien de la commune et qui nous ont fait part de leurs amertumes vécues à la fin de leur mandat.

Nous souhaitons pour cette mandature que Sainte-Livière, qui a subi un conflit de personnes, retrouve son dynamisme d'antan et que Braucourt renoue avec des projets structurants, totalement absents lors de la précédente mandature (les travaux de l'église correspondent à l'entretien du patrimoine). A Eclaron, le peu d'ambition dans le projet voirie adopté lors du dernier conseil, ne permettra pas une amélioration significative et efficace pour nos concitoyens usagers des trottoirs.

Souhaitons à toutes et à tous la fin de cette maudite crise sanitaire et espérons que la situation financière qui en découle ne pénalise pas trop les habitants de nos communes.

Luc HISPART Laurette LIGIER Thomas GROSJEAN

N'HESITEZ PAS A CONSULTER NOTRE SITE INTERNET COMMUNAL
(mise à jour bimensuelle, accès lien périscolaire et autres services, informations) :
<http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

Centre de Secours

DEVENEZ

SAPEUR-POMPIER

Volontaire



Être sapeur-pompier volontaire y avez-vous déjà pensé ?

En Haute-Marne, les sapeurs-pompiers volontaires sont présents dans les 46 centres de secours du département, ils représentent 80% des effectifs, hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, sur leur temps disponible.

Ils sont formés aux missions de secours à personne, d'opérations diverses et d'incendie.

Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme sont partie intégrante de leurs valeurs.

Ai-je le profil pour devenir **sapeur-pompier volontaire** ?

- Je réside sur un rayon de moins de 8 km du centre de secours d'Eclaron
- J'ai envie d'aider les autres
- J'ai au moins 17 ans et moins de 55 ans
- Je veux booster mon quotidien
- J'aime l'esprit d'équipe

Alors pourquoi pas vous ? Prenez contact avec la cheffe du centre de secours (Adjudante Delphine Rosette) au 06.61.96.84.94.

Le trottoir : un espace partagé

Par définition, le trottoir est **dédié au piéton** au sens large (poussette, fauteuil roulant ...)
L'automobile étant le principal utilisateur de l'espace public, il est devenu habituel de garer son véhicule à proximité immédiate de son domicile, voire sous sa fenêtre ...

Si certaines rues, au trottoir très large, permettent la cohabitation stationnement et circulation piétonne, pour d'autres, la configuration des lieux ne le permet pas.

Il n'est pas acceptable que des enfants, ou des parents avec leur poussette soient contraints à passer sur la chaussée parce que le trottoir est totalement obstrué par un véhicule en stationnement.

Nous souhaitons, dans un premier temps, faire appel au sens civique de chacun :
Le stationnement sur trottoir (totalement ou par chevauchement de la bordure) peut être accepté **SOUS RESERVE** de respecter un espace libre au passage piéton de 1,40 mètre (éventuellement 1 m aux lieux les plus contraints).

Nous rappelons également que le stationnement sur et devant les bordures peintes en jaune est interdit (mesures de sécurité).

Comptant sur le bon sens et le civisme de chacun pour éviter des interventions toujours désagréables.

Vous en remerciant toutes et tous à l'avance

Jean-Yves Marin

Haies et plantations

En application de la réglementation et en particulier de l'article R 116-2 du Code de la voirie routière, les plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public routier ou ses dépendances (trottoir par exemple). Toute plantation située à moins de 2 mètres de propriété ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur.

Nous remercions chacune et chacun de veiller au respect de cette réglementation ; si nécessaire, nous serons amenés à rappeler individuellement cette règle aux contrevenants.

Déchetterie : heures d'ouverture

Été (01/04 au 31/10) : Mardi et jeudi 14h- 18h

Mercredi : 9h-12h

Samedi : 9h-12h et 14h-18h

Hiver (02/11 au 31/03) : Mardi et jeudi 14h-16h,

Samedi 10h-12h et 14h-16h.

Veillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

Pollution sonore et visuelle



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

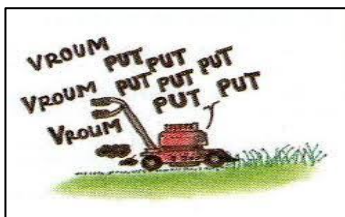
Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

La Commune a mis en place des poubelles spécifiques à différents endroits du village.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Des sacs spécifiques sont disponibles en Mairie

Les aboiements de chiens à caractère répétitif, de jour comme de nuit sont aussi responsables de nuisances et deviennent vite insupportables. Il est vivement recommandé aux propriétaires d'animaux d'intervenir afin de préserver un cadre de vie calme et agréable.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses..... ne pourront être effectués que :

- Les jours ouvrés de 8H30 à 12H et de 13H à 19H30

- Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H

- Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H

FETE NATIONALE

-13 JUILLET : les règles de distanciation étant difficiles à respecter, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice n'auront pas lieu.

-14 JUILLET : les animations de journée pourraient être maintenues si les consignes sanitaires en vigueur à cette date le permettent.